



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que les demandes de dérogation mineure suivantes ont été déposées :

1. Par Mme Micheline Boyer, visant à autoriser une marge de recul avant pour un bâtiment principal résidentiel de 6.56 mètres au lieu de 7.50 mètres, pour le bâtiment situé au 22 chemin du Domaine-Lamy (lot 4 441 458), le tout contrairement aux dispositions du règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;
2. Par l'Office municipal d'Habitation de Daveluyville, visant à autoriser la fusion des deux entrées de pavage afin de ne pas créer de zone gazonnée, pour les immeubles situés au 428-430, 6^E Rue (lot 5 790 229), 431-433, 6^E Rue (lot 5 790 237), au 432-434, 6^E Rue (lot 5 790 230), au 435-437, 6^E Rue (lot 5 790 238), au 436-438, 6^E Rue (lot 5 790 231), au 440-442, 6^E Rue (lot 5 790 232), au 444-446, 6^E Rue (lot 5 790 233) et au 448-450, 6^E Rue (lot 5 790 234), le tout contrairement aux dispositions du règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville;
3. Par Mme Pauline Lafontaine, visant à autoriser une superficie minimale de 1 237 mètres carrés au lieu de 1 376.50 mètres carrés et dont la largeur minimale serait de 27.45 mètres au lieu de 30.50 mètres, le tout contrairement aux dispositions du règlement de lotissement no. 239 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;
4. Par Mme Nathalie Beaumont et M. Jean Deschênes, visant à autoriser une marge de recul avant de 6.54 mètres au lieu de 7 mètres et une marge de recul arrière de 5.40 mètres au lieu de 5.79 mètres, le tout contrairement au règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 2 octobre 2017, à 20 h, à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 10 août 2017.

Pauline Vrain
Greffière